



## APPEL A PROJETS LIFE-2026-SAP-CLIMA

### 1. L'appel à projet 2026 – Résumé des règles principales et spécifiques

<b>Appel à projets</b>	<p>L'appel LIFE-2026-SAP-CLIMA couvre les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- LIFE-2026-SAP-CLIMA-CCM - Atténuation du changement climatique</li><li>- LIFE-2026-SAP-CLIMA-CCA - Adaptation au changement climatique</li><li>- LIFE-2026-SAP-CLIMA-GOV - Gouvernance et information sur le climat</li></ul>
<b>Enveloppe budgétaire disponible</b>	<p>Le budget indicatif disponible pour l'appel est de 60.000.000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- LIFE-2026-SAP-CLIMA-CCM : 28.000.000 euros</li><li>- LIFE-2026-SAP-CLIMA-CCA: 28.000.000 euros</li><li>- LIFE-2026-SAP-CLIMA-GOV: 4.000.000 euros</li></ul>
<b>Budget suggéré /nombre de projets que la Commission souhaite financer</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- LIFE-2026-SAP-CLIMA-CCM : 1-5 millions d'euros par projet/ 12 projets</li><li>- LIFE-2026-SAP-CLIMA-CCA : 1-5 millions d'euros par projet/ 12 projets</li><li>- LIFE-2026-SAP-CLIMA-GOV : 0.7-2 millions d'euros par projet/ 3 projets</li></ul>
<b>Contenu de la proposition</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Partie A</b> - Informations administratives sur les participants (futur coordinateur, bénéficiaires et entités affiliées) et le budget résumé du projet (à remplir directement en ligne).</li><li>- <b>Partie B</b> - Description technique du projet (120 pages au maximum)</li><li>- <b>Partie C</b> Les indicateurs de performance du projet</li><li>- <b>Annexes obligatoires</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Tableau détaillé du budget</li><li>- Informations sur les participants</li></ul></li><li>- <b>Annexes facultatives :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Lettres de soutien</li><li>- Déclarations de cofinancement</li><li>- Cartes</li><li>- Description des sites</li><li>- Autres annexes (ex : analyse du cycle de vie, plans d'entreprise, etc.)</li></ul></li></ul>

<b>Entités éligibles</b>	Toute entité légale - publique ou privé – enregistrée dans un Etat membre de l'UE (y compris les PTOM) ou dans un pays associé au programme. Il peut s'agir d'une association, PME, collectivité, etc.
<b>Taux de cofinancement</b>	60%
<b>Durée des projets</b>	En général entre 3 et 6 ans  Pas de durée minimale officielle. Durée maximale de 10 ans.
<b>Consortium</b>	Pas de conditions spécifiques.
<b>Lieu de mise en œuvre</b>	Les propositions doivent porter sur des activités se déroulant dans les pays éligibles (voir ci-dessus). Les activités menées en dehors des pays éligibles doivent être nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux et climatiques de l'UE et garantir l'efficacité des interventions menées dans les pays éligibles
<b>Critères d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence : lien avec les priorités LIFE, UE, etc.</li> <li>- Impact : résultats chiffrés, pérennité et répliation – pondération de 1.5</li> <li>- Qualité : pertinence du plan d'action, consortium</li> <li>- Ressources : budget cohérent, suffisamment détaillé, etc.</li> </ul> <p>Chaque critère est noté sur 20, avec une note minimale de 10 pour chaque critère pour rester éligible.</p> <p>5 possibilités de points bonus offrant chacun 2 points supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impacts importants sur d'autres thématiques environnementales que la thématique prioritaire</li> <li>- Reprise importante de résultats d'autres projets européens</li> <li>- Mise en œuvre dans une zone sensible/vulnérable, y compris dans les Régions ultrapériphériques</li> <li>- Potentiel de massification fort</li> <li>- Partenariat européen</li> </ul>
<b>Périodicité</b>	1 appel par an, mi-avril
<b>Procédure de sélection</b>	Dépôt d'une proposition complète fin septembre – résultats en février/mars



## 2. Calendrier

- Ouverture de l'appel à projets : 21 avril 2026
- Date limite de soumission : **22 septembre 2026 à 17h CET**
- Résultats : mars 2027
- Signature du Grant Agreement : mai/juin 2027

## 3. Conditions spécifiques d'éligibilité des coûts pour cet appel :

Cet appel à projets 2026 définit des règles spécifiques budgétaire concernant l'éligibilité des coûts. Ne sont pas éligibles à l'appel à projets les coûts suivants :

- Coûts unitaires de voyage et de la subsistance (uniquement les coûts réels)
- Coûts liés à un soutien financier à des tiers

## 4. Les priorités spécifiques

### LIFE-2026-SAP-CLIMA-CCM - Atténuation du changement climatique

#### Objectif :

Les projets relevant du domaine prioritaire "Atténuation du changement climatique" soutiendront la mise en œuvre du "Green Deal" européen en contribuant aux objectifs et aux cibles définis dans la loi européenne sur le climat et à l'objectif intermédiaire de l'Union en matière de climat, qui consiste à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2030.

#### 1. Récupération, recyclage et valorisation des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les mousses et adéquation des solutions de remplacement des GES fluorés et de leur récupération, valorisation et recyclage

L'appel LIFE 2026 encourage en particulier les projets qui traitent des sujets suivants :

- Récupération, Recyclage et la régénération des substances appauvrissant la couche d'ozone et des gaz à effet de serre fluorés provenant des mousses isolantes
- Amélioration de la récupération, de la régénération et du recyclage des gaz à effet de serre fluorés en fin de vie des équipements/produits,
- Démonstration et déploiement de solutions de remplacement des gaz fluorés présentant un potentiel de réchauffement global faible ou nul
- Innovation et/ou démonstration de solutions de remplacement dans des applications de niche ou difficiles à réduire pour les produits et équipements
- Amélioration la conception des systèmes
- Suppression des obstacles posés par les normes



<b>2. Actions visant à soutenir le passage à une mobilité sans émissions dans le transport routier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Infrastructures dédiées aux véhicules et à la mobilité zéro émission,</li><li>- Installations de ravitaillement en hydrogène à 700 bars,</li><li>- Suppression des obstacles techniques qui menacent le marché unique de l'UE</li><li>- Solutions de recharge intelligentes</li><li>- Propositions visant à réduire de manière significative l'intensité énergétique des modèles de transport et de mobilité</li><li>- Intégration avec les communautés énergétique</li><li>- Actions exploitant les capacités de numérisation</li><li>- Initiatives créant des synergies évidentes avec le réseau énergétique</li></ul>
<b>3. Décarbonisation des autres modes de transport, promotion de l'intermodalité et du transfert modal</b>	<p>Les projets dans les modes de transport non routiers et intermodaux sont encouragés à contribuer dans leur propre domaine d'intervention spécifique à réduire considérablement la dépendance aux combustibles fossiles.</p> <p>Les projets sont invités à envisager le déploiement de solutions qui représentent une amélioration par rapport à l'un des éléments suivants ou à leur combinaison : innovation technologique, aspects opérationnels, compétences et besoins de requalification, structures organisationnelles et modèles économiques, flux d'informations.</p>
<b>4. Augmenter la production et l'utilisation des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique</b>	<p>L'appel LIFE 2026 encourage les projets qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Démontrer et mettre en œuvre la digestion anaérobie, à condition que ces projets utilisent principalement des flux de déchets et de résidus dans le cadre de la co-digestion, ainsi que dans le cadre de la gazéification de la biomasse.</li><li>- Démontrer des techniques, méthodes et approches innovantes pour le déploiement des énergies renouvelables (par exemple, l'énergie solaire thermique et photovoltaïque, les éoliennes ou parcs éoliens à petite échelle) facilitant la transition vers une économie efficace sur le plan énergétique, neutre sur le plan climatique et résiliente.</li></ul>
<b>5. Actions visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES dans la production industrielle et la gestion des déchets</b>	<p>Les propositions doivent être axées et ciblées sur les industries de l'UE et la gestion des déchets, en mettant l'accent sur les industries à forte consommation d'énergie et leur chaîne d'approvisionnement, et en particulier sur les industries susceptibles d'être exposées à un risque important de fuite de carbone.</p> <p>La priorité sera accordée aux projets axés sur le développement et la démonstration de technologies et de procédés innovants et rentables, dans le but de réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) des industries de fabrication et de transformation, ainsi que la gestion des déchets</p>
<b>6. Élaboration et mise en œuvre de pratiques de gestion</b>	<p>L'appel LIFE 2026 encourage en particulier les projets qui traitent les sujets suivants :</p>



<p><b>des terres et des côtes ayant un impact sur les émissions et l'absorption du carbone, y compris la conservation et le renforcement des puits de carbone naturels dans les sols et les forêts et le stockage du carbone dans des produits durables.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiques qui augmentent l'absorption du carbone dans les sols et la biomasse (par exemple, gestion améliorée des forêts, boisement, agroforesterie, cultures dérobées).</li> <li>- Les pratiques qui protègent les stocks de carbone existants dans les sols et la biomasse (par exemple, la restauration des tourbières).</li> <li>- Utilisation de la biomasse récoltée dans des produits durables pour assurer le stockage à long terme du carbone (par exemple, production et promotion de matériaux de construction biosourcés).</li> <li>- Utilisation circulaire de produits biosourcés (réutilisation/recyclage) et utilisation de produits biosourcés autres que le bois (chanvre, résidus agricoles, ...).</li> <li>- Pratiques qui réduisent les émissions autres que le CO2 provenant des activités agricoles (par exemple, engrais biologiques et circulaires, gestion durable du bétail et du fumier).</li> </ul>
<p><b>7. Solutions industrielles pour l'élimination, la capture et l'utilisation et/ou le stockage du carbone</b></p>	<p>L'appel LIFE 2026 encourage les projets visant à éliminer le CO2 de l'atmosphère ou de sources biogènes afin de le stocker de manière sûre et durable, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration de l'altération des roches,</li> <li>- L'élimination du carbone par le biochar,</li> <li>- Des installations bioCCS de petite taille et/ou modulaires,</li> <li>- L'augmentation de l'alcalinité des océans,</li> <li>- La capture directe de l'océan.</li> </ul>

## LIFE-2026-SAP-CLIMA-CCA - Adaptation au changement climatique

### Objectif :

Les projets dans ce domaine visent à améliorer continuellement la capacité d'adaptation, renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité face au changement climatique, conformément à la loi européenne sur le climat. Ils soutiennent la vision à long terme de l'UE pour 2050, où la société sera résiliente et adaptée aux effets inévitables du changement climatique. Ces initiatives visent également à diminuer la vulnérabilité aux risques identifiés dans l'évaluation européenne des risques climatiques et à appliquer les principes de gestion des risques climatiques évoqués par la Commission.

### **1. Soutenir l'élaboration de politiques d'adaptation au climat et la révision des stratégies et**

Les projets dans ce domaine devraient aider les autorités nationales, régionales et locales (y compris les conseils municipaux) à développer et à améliorer des politiques et des stratégies d'adaptation efficaces et fondées sur des données scientifiques.



<b>plans d'adaptation au climat nationaux, régionaux ou locaux</b>	
<b>2. Mise en œuvre d'outils de pointe pour l'évaluation des risques climatiques ou la sélection de mesures d'adaptation rentables pour faire face aux menaces climatiques et aux solutions d'adaptation</b>	<p>L'appel LIFE 2026 soutient des projets qui améliorent l'approche de l'adaptation fondée sur la connaissance en développant, améliorant, mettant en œuvre et transposant à plus grande échelle:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'intégration d'outils et de solutions de pointe pour la modélisation de l'adaptation, l'évaluation des risques, la gestion et l'aide à la décision dans des outils de décision faciles à utiliser;</li><li>- Le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation de l'adaptation ;</li><li>- Des outils d'évaluation ex ante des projets pour mieux identifier les co-bénéfices et les impacts positifs sur l'économie des projets d'adaptation et de prévention.</li></ul>
<b>3. Renforcer la résilience des zones urbaines, rurales et côtières habitées en mettant en œuvre des solutions fondées sur la nature</b>	<p>L'appel à projets LIFE 2026 encourage les projets qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Tester et déployer des solutions fondées sur la nature efficaces à plus grande échelle géographique, afin de créer des paysages résilients face au changement climatique ;</li><li>- Mettre en œuvre des mesures d'infrastructures bleues et vertes pour réduire les effets d'îlot de chaleur identifiés et améliorer la rétention des eaux pluviales ainsi que les fonctions de refroidissement, en particulier dans les environnements urbains densément construits ;</li><li>- Remédier à la vulnérabilité des populations les plus exposées de manière socialement juste et améliorer la préparation à faire face aux conditions météorologiques extrêmes ;</li><li>- Améliorer le fonctionnement des différents niveaux de gouvernance grâce à des mécanismes participatifs solides dans la planification, la mise en œuvre, le maintien et la généralisation des mesures d'adaptation ;</li><li>- Soutenir la mise en œuvre des plans d'action pour l'énergie durable et le climat dans le cadre de l'initiative « Pacte des maires » de l'UE.</li></ul>
<b>4. Protection contre le changement climatique et résilience des infrastructures et des bâtiments</b>	<p>Les projets portant sur ce domaine d'intervention devraient piloter, déployer et promouvoir des solutions visant à protéger le climat et à renforcer la résilience des bâtiments et des infrastructures, y compris des infrastructures "bleu-vert" et des solutions fondées sur la nature.</p>



<b>5. Solutions d'adaptation pour l'agriculture, la sylviculture et les zones naturelles protégées</b>	Les projets portant sur ce domaine d'intervention pourraient favoriser la transition vers des modes d'utilisation des sols plus durables, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la protection de la nature, et contribuer à accélérer la mise en œuvre de solutions d'adaptation à grande échelle. Ces solutions aident les agriculteurs, les gestionnaires forestiers, les gestionnaires du réseau Natura 2000, les gestionnaires de l'eau et les autres gestionnaires des terres à faire face aux risques climatiques, ainsi qu'à identifier et à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation appropriées.
<b>6. Gestion de l'eau</b>	L'appel LIFE 2026 encourage les approches et les solutions qui garantissent un approvisionnement stable et sûr en eau douce de grande qualité, préviennent les sécheresses, réduisent l'utilisation de l'eau, protègent et restaurent les zones humides, et préviennent les inondations.
<b>7. Adaptation climatique et santé</b>	L'appel LIFE 2026 vise à prévenir les impacts et les risques sanitaires liés au changement climatique et à s'y préparer, à promouvoir des services de santé résistants au climat, par conséquent, à réduire la morbidité et la mortalité liées au climat, en particulier dans les communautés et les zones les plus vulnérables.
<b>8. Préparation aux risques multiples et aux risques en cascade</b>	L'appel LIFE 2026 encourage les projets qui soutiennent la préparation aux phénomènes météorologiques extrêmes et à leurs multiples risques et effets en cascade, notamment au niveau local et dans les régions ultrapériphériques, et qui favorisent les solutions d'adaptation "sans regret" avec de multiples avantages communs, comme les solutions fondées sur la nature et les mesures de prévention des risques de catastrophes
<b>9. Instruments financiers, solutions innovantes et collaboration public-privé en matière d'assurance et de données sur les pertes</b>	Les projets dans ce domaine devraient promouvoir les instruments financiers et les solutions innovantes pour faire face aux risques induits par le climat, ainsi que la collaboration public-privé pour réduire la part des pertes économiques non assurées liées au climat (y compris en améliorant la collecte et l'accès aux données sur les pertes économiques liées au climat). Les synergies avec les initiatives connexes de l'UE et les projets financés par l'UE sont encouragées.

## LIFE-2026-SAP-CLIMA-GOV - Gouvernance et information sur le climat

### Objectif :

LIFE Gouvernance et information en matière de changement climatique soutient l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'application de la législation et de la politique de l'Union en matière de changement climatique, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation à celui-ci. Il s'agit



notamment d'améliorer la gouvernance en renforçant les capacités des acteurs publics et privés et la participation de la société civile.

**1. Sensibiliser, inciter au changement de comportement et soutenir les activités du Pacte européen pour le climat**

Les projets dans ce domaine devraient se concentrer sur ces axes :

- Identifier les enjeux climatiques ou environnementaux qui ne sont pas suffisamment communiqués dans le contexte de l'action ou de l'adaptation climatique.
- Accroître la sensibilisation au climat et favoriser l'engagement du public pour contrer l'opposition, la désinformation et la mésinformation.
- Encourager les changements de comportement et soutenir l'action en faveur du climat.

Ces projets doivent permettre une réelle modification des pratiques.

**2. Compétences vertes et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**

Pour atteindre la neutralité climatique de l'UE d'ici 2050, il est crucial d'améliorer la gouvernance, les compétences et la participation à tous les niveaux, en s'appuyant sur des données probantes et une approche inclusive. L'appel LIFE 2026 encourage des projets innovants de formation, de certification, de gouvernance locale, et de collaboration sectorielle pour soutenir la transition écologique. Ces initiatives visent à renforcer l'efficacité des politiques, à impliquer les citoyens, et à planifier des investissements pour une transition juste et durable.

**3. Renforcement des capacités, sensibilisation des utilisateurs finaux et de la chaîne de distribution des équipements aux gaz à effet de serre fluorés**

L'appel LIFE 2026 encourage les projets à remédier aux déséquilibres géographiques existants en matière de disponibilité de la formation et de combler les lacunes existantes dans la formation pratique des techniciens en ce qui concerne l'installation et l'entretien des équipements utilisant des solutions de remplacement respectueuses du climat. Les programmes de formation des formateurs pourraient avoir un impact plus large et plus long. Dans le cadre de l'appel LIFE 2026, les projets doivent porter sur le renforcement des capacités, la sensibilisation des utilisateurs finaux et la chaîne de distribution des équipements.

**4. Soutien à l'élaboration, à l'actualisation et à la mise en œuvre de stratégies et de plans nationaux, régionaux ou locaux**

L'appel encourage les activités qui visent à soutenir la mise en œuvre des stratégies nationales et à long terme pour le climat et l'énergie, en insistant sur la neutralité climatique d'ici 2050. Il encourage également l'amélioration et l'application des plans existants, tout en renforçant la coopération entre différents acteurs pour réaliser des politiques efficaces. Enfin, elles incluent le suivi des progrès en adaptation et la définition d'objectifs mesurables en matière de résilience.



<b>en matière de climat et d'énergie</b>	
<b>5. Activités liées à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions en faveur de la finance durable</b>	L'appel LIFE 2026 soutient les projets visant à élaborer des critères de référence et à évaluer les progrès en finance durable, tout en renforçant la transparence et la comparabilité des données et analyses. Il encourage également le développement de solutions financières innovantes pour une transition juste et la promotion de la consommation durable. Enfin, il vise à améliorer l'utilisation des informations et à soutenir des actions d'adaptation au climat basées sur la nature.
<b>6. Développement d'inventaires, création de registres d'élimination du carbone et de systèmes de certification, et organisation d'activités de renforcement des capacités et de services de conseil</b>	Les projets sont encouragés à développer des solutions pour utiliser efficacement des données géographiques spatiales issues de systèmes nationaux et européens, afin d'identifier et de suivre l'utilisation des terres. Ils doivent également renforcer la capacité à surveiller et estimer les flux de carbone dans les sols et la biomasse à différents niveaux géographiques.
<b>7. Partage des connaissances et renforcement des capacités sur le fonctionnement du EU ETS</b>	Dans le cadre de l'appel à propositions LIFE 2026, les propositions axées sur la mise en place de réseaux internationaux d'experts plus vastes et plus solides, ainsi que sur la diffusion à plus grande échelle des connaissances relatives au renforcement du soutien politique en faveur des marchés du carbone et à d'autres aspects techniques, tels que les inventaires d'émissions, les projections, le suivi et la communication d'informations, ainsi que l'évaluation des politiques et des mesures, sont particulièrement recherchés.
<b>8. Suivi et évaluation des politiques climatiques</b>	Les projets sont encouragés à développer et mettre en œuvre des activités pour assurer un suivi, une évaluation et une évaluation ex-post solides des politiques et mesures climatiques à tous les niveaux (national, régional, local). Ils doivent également favoriser l'évaluation comparative de ces politiques en termes d'efficacité et d'efficience, afin d'identifier et diffuser les meilleures pratiques. Enfin, ils sont incités à renforcer la coopération entre les différentes parties prenantes (autorités, société civile, entreprises, etc.) pour promouvoir un suivi efficace des politiques climatiques.